



Document à l'intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement : **École du Parchemin**

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l'année scolaire : 2025-2026

- Mise en place de la structure SCP (Soutien au Comportement Positif) au sein de l'école.
- Présence et surveillance active par plusieurs adultes dans toutes les zones extérieures lors de toutes les récréations.
- Organisation de deux récréations le matin et au dîner, mise en place d'un nouveau local de jeu et création d'une escouade sportive.
- Enseignement explicite des comportements civiques via les programmes Moozoom et DIRE-Mentor, fluppy pour développer les compétences relationnelles.
- Échanges entre le personnel sur les techniques d'interventions (CPI, analyse de situations vécues) lors d'assemblées générales ou de rencontres de cycle.
- Explication et présentation du code de vie de l'école aux élèves.
- Poursuite de la cohérence et de la rigueur des interventions, incluant la présence de TES (Techniciens en éducation spécialisée) aux rencontres et le suivi avec le service de garde (SDG).
- Tenue d'ateliers sur la cyberintimidation par un policier éducateur pour les élèves de 5e année.
- Tenue d'ateliers sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (MAVN) pour les élèves de 6e année.
- Renforcement positif des comportements attendus, notamment avec le système « Vortex » et blitz d'intervention mis en place le midi par les TES.
- Offre de récréations avec de multiples choix d'activités, de jeux supervisés et implication des élèves en tant qu'« acti-leaders ».
- Enseignement des plans de leçons sur les comportements attendus.
- Implication des élèves dans la recherche de solutions par l'entremise d'un conseil des élèves et du centre d'emplois.

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications)

L'analyse des résultats du sondage QSVE-BE dresse le portrait d'un milieu de vie globalement très positif, soutenu par un fort sentiment de **sécurité et de bien-être** rapporté par une vaste **majorité** des élèves. Les mesures préventives déployées cette année ont été **particulièrement efficaces**, notamment dans la cour d'école où la **violence physique a considérablement diminué**. Bien que nos programmes d'enseignement des compétences personnelles et sociales soient bien implantés, nous remarquons qu'un accompagnement continu reste pertinent pour poursuivre la **sensibilisation au respect verbal**. Par ailleurs, l'évolution des habitudes de nos jeunes nous invite à faire évoluer nos interventions de façon proactive : **la cyberintimidation** touchant désormais les élèves dès le premier cycle, il sera avantageux d'amorcer nos ateliers de prévention bien avant la 5e et 6e année. Enfin, la promotion des comportements adéquats devra **inclure une nouvelle attention portée aux mots ou gestes à caractère sexuel observés par certains jeunes**. Ces ajustements constructifs à notre plan de lutte nous permettront de cibler encore plus précisément les besoins actuels tout en maintenant l'environnement **sain et bienveillant qui caractérise notre école**.

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire : **2026-2027**

- Prioriser la prévention des gestes et des paroles socialement acceptables particulièrement en ce qui correspond aux paroles à caractère sexuel.
- Encourager la dénonciation.
- Vivre des ateliers de prévention encore plus fréquemment, notamment chez nos petits en ce qui touche à la cyberintimidation.
- Poursuivre le travail de prévention pour améliorer le respect verbal.
- Poursuivre et consolider la mise en œuvre de toutes nos actions entreprises depuis plusieurs années.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires

Autres mesures spécifiques mises en œuvre en 2025-2026...

Mesures spécifiques pour prévenir la violence à caractère sexuel :

- Ateliers par un policier éducateur : « Mission sécuri-t » (portant sur le sextage et la cyberintimidation) pour les 5e et 6e années.
- Enseignement des comportements sexuellement acceptables en utilisant la littérature jeunesse, des capsules vidéo, des échanges, etc..

Mesures liées à la diversité (couleur, origine ethnique ou nationale) :

- Promotion continue de la diversité de manière préventive à travers différentes activités.
- Enseignement des compétences socioémotionnelles avec le programme DIRE-Mentor (utilisation de livres traitant de la diversité).
- Ateliers pour les élèves axés sur l'affirmation de soi et l'adoption de réactions appropriées face à des propos ou comportements discriminatoires.